

**DELIBERATION****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damien FERLIN,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

**Sont présents :** AGU CAROLE, ALLONCLE RENAUD, BEGUIN FABIENNE, BOUCHARD PATRICK, CHINCHILLA FLAVIE, DUBOTS CHRISTOPHE, ECOCHARD DANIELLE, EYNARD EDITH, FERLIN DAMIEN, GAUTHIER EMMANUELLE, GAUTHIER MARIE-LISE, GENIN FREDERIC, GERBOUD FRANCK, GOUT FABRICE, GROLEAU VERONIQUE, GUIRIMAND MARIE, LECOMTE CHRISTINE, PESLERBE BRUNO, SARTORE DOMINIQUE, SOARES ARMINDO, TESTOUX GERALD, THOUÉ ROMAIN, TOUVIER CLAIRE

Madame Fabienne BEGUIN est élue secrétaire de séance.

N°26

**OBJET :**

**Fixation du nombre  
d'adjoints**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Saint Jean en Royans étant de 23, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 6,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 6 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

Conformément à l'article L.2122-2 du Code des Collectivités Territoriales,

- De fixer à six le nombre d'adjoints règlementaires.

**Délibération transmise en  
Préfecture le 26 mars  
2026**

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

